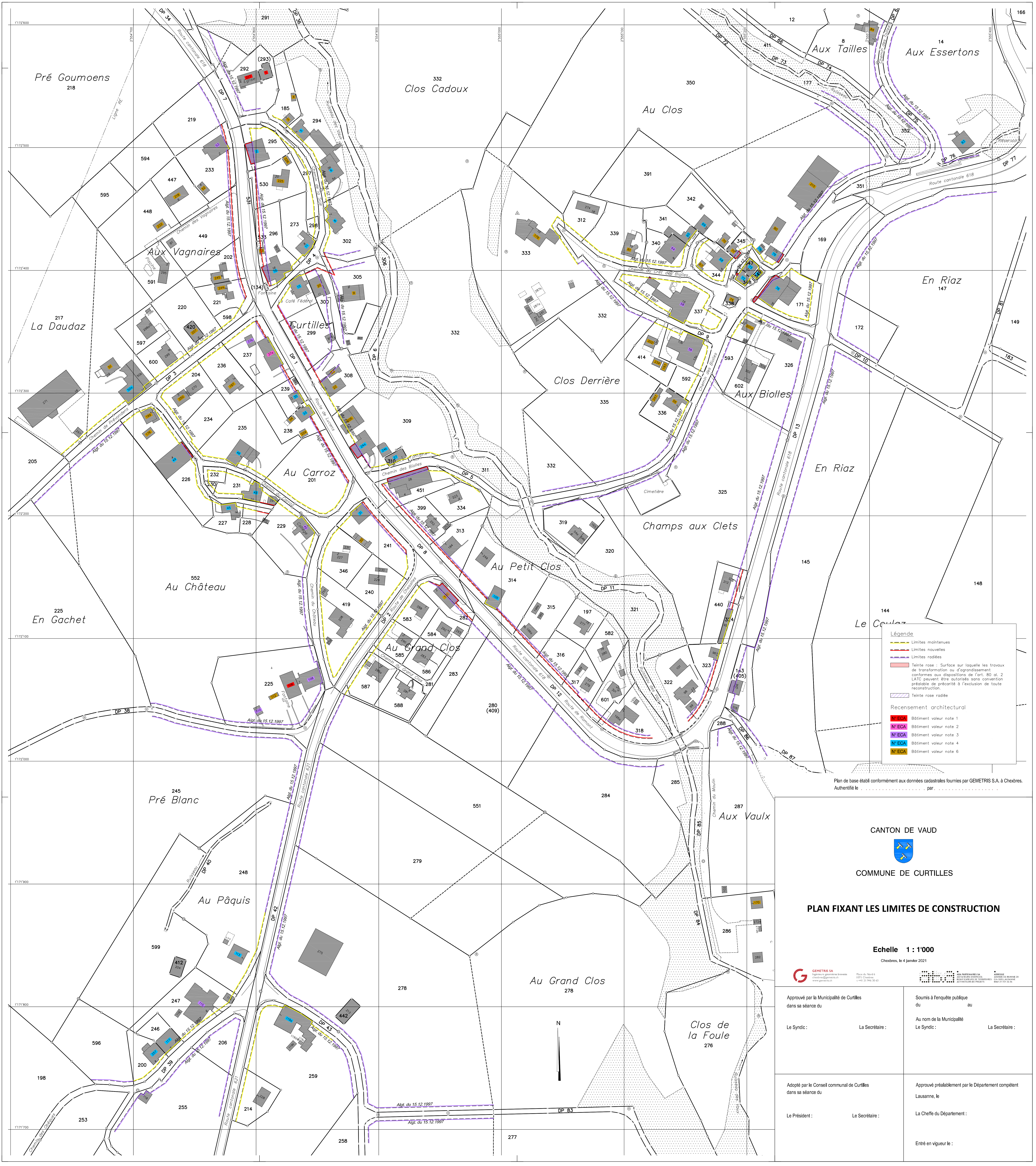




Légende

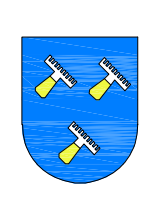
- Limites maintenues
- Limites nouvelles
- Limites radiales
- Teinte rose : Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.
- Teinte rose radiale

Recensement architectural

- ECA Bâtiment valeur note 1
- ECA Bâtiment valeur note 2
- ECA Bâtiment valeur note 3
- ECA Bâtiment valeur note 4
- ECA Bâtiment valeur note 6

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies par GEMETRIS S.A. à Chexbres.
Authentifié le par

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CURTILLES

PLAN FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTION

Echelle 1 : 1'000
Chexbres, le 4 janvier 2021



GEMETRIS SA
Ingénierie géométrique
chexbres@gemetriss.ch
www.gemetriss.ch

Rue du Nord 6
1071 Chexbres
t +41 21 945 30 63

SA PARTENAIRES SA
Ingénierie géométrique
chexbres@partenaires.ch
www.partenaires.ch

ARRETE
ARRÊTÉ DE M. LE MAIRE
DU CANTON DE VAUD
N° 1071/2021

Approuvé par la Municipalité de Curtilles dans sa séance du	Soumis à l'enquête publique du au
Le Syndic :	Au nom de la Municipalité Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal de Curtilles dans sa séance du	Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le
Le Président :	La Cheffe du Département :
Entré en vigueur le :	